





ÉTAPE 2 :
Quoi et
combien?

Ici, les volumes
de DEEE repris
doivent être
saisis par
catégorie de
produits.

Faites la distinction entre la finalité des DEEE: "élimination en vue de RECYCLAGE"
et "élimination en vue de la RÉUTILISATION".

	Recyclage		Réutilisation	
	Domestique	Professionnel	Domestique	Professionnel
1 - Équipements d'échange thermique	<input type="text"/> Kg <input type="text"/> Pièces			
2 - Écrans, moniteurs et équipements avec écrans > 100 cm ²	<input type="text"/> Kg <input type="text"/> Pièces			
3 - Lampes	<input type="text"/> Kg <input type="text"/> Pièces			
4 - Gros équipements (dimensions extérieures > 50 cm)	<input type="text"/> Kg <input type="text"/> Pièces			
5 - Petits équipements (dimensions extérieures < 50 cm)	<input type="text"/> Kg <input type="text"/> Pièces			
6 - Petits équipements ICT (dimensions extérieures < 50 cm)	<input type="text"/> Kg <input type="text"/> Pièces			

Sauvegarder & Étape précédente Sauvegarder Sauvegarder & Étape suivante

Les DEEE étaient-ils domestiques ou professionnels ? Professionnel : qui ne peut être trouvé que dans un environnement professionnel. On trouve des PC/ordinateurs portables/imprimantes également dans les foyers, ce sont donc des appareils domestiques (voir notre liste des appareils [Liste des appareils – Recupel](#))

WEEE Report

Étape 3 - Destiné au recyclage

Vous confirmez ici les destinataires de vos DEEE destinés au recyclage.

Choisissez dans la liste prédéfinie : les Recycleurs Agréés - Recupel. Le destinataire des DEEE destinés au recyclage ne figure pas dans cette liste ? Choisissez alors "Autre opérateur" et remplissez vous-même les coordonnées demandées.

Ce cycle peut être répété plusieurs fois pour différents destinataires jusqu'à ce que la totalité du volume soit attribuée aux opérateurs concernés.

Ajouter une nouvelle destination

		Rapporté (Dom/Pro)	Destiné (Dom/Pro)	Solde (Dom/Pro)
1 - Équipements d'échange thermique	Kg	50 / 50	0 / 0	50 / 50

Recycleur agréé - Recupel

Sélectionnez votre recycleur

AA Ijzerland, De Hoger Keer 1 - 2160 Wommelgem

Veillez ajouter des catégories qui ont été livrées chez/enlevées par cette destination. Après avoir ajouté une catégorie, vous pouvez spécifier les quantités (en kilos); veuillez faire attention au type des DEEE (appareils domestiques ou professionnels).

1 - Équipements d'échange thermique

Domestique

0 Kg

Professionnel

0 Kg

Ajouter une destination

1 - Cliquez sur "Ajouter une destination"

2 - Sélectionnez un opérateur dans la liste prédéfinie : les Recycleurs Agréés - Recupel.

3 - Maintenant vous pouvez insérer le poids envoyé à cette destination dans la bonne catégorie de produit.

ÉTAPE 3:
Recyclage :
vers où?

Vous confirmez ici où vous avez envoyé vos DEEE pour le recyclage.

Ce cycle peut être répété plusieurs fois pour différents destinataires jusqu'à ce que la totalité du volume soit attribuée aux opérateurs concernés.

4 - Le destinataire des DEEE mis au rebut ne figure-t-il pas dans cette liste ? Sélectionnez ensuite "Autre opérateur" et remplissez vous-même toutes les coordonnées utiles. Maintenant vous pouvez insérer le poids envoyé à cette destination dans la bonne catégorie de produit

Ajouter une nouvelle destination

[Ajouter une destination](#)

Recycleur agréé - Recupel
Autre opérateur

	Rapporté (Dom/Pro)	Destiné (Dom/Pro)	Solde (Dom/Pro)
1 - Équipements d'échange thermique	Kg 50 / 50	0 / 0	50 / 50

Destination

Pays *

Numéro d'entreprise *

Nom d'entreprise *

Rue *

Rue 2

Numéro * Boîte

Code postal * Commune/Ville *

Ajoutez ici les fractions pour lesquelles vous déclarez le transport vers cette destination. Ajoutez ensuite les quantités (en kg) qui ont été transportées.

Domestique Professionnel

1 - Équipements d'échange thermique

0 Kg 0 Kg

Astuce : votre solde est toujours indiqué en bas de la page. Il est ainsi facile de voir si vous avez déjà attribué le poids à une destination.

[Ajouter une destination](#)

	Rapporté (Dom/Pro)	Destiné (Dom/Pro)	Solde (Dom/Pro)
1 - Équipements d'échange thermique	Kg 50 / 50	0 / 0	50 / 50

5 - Voulez-vous ajouter une autre destination ? Cliquez sur "ajouter une destination".

**ÉTAPE 4:
Réutilisation
: vers où?**

Vous confirmez ici où vous avez envoyé vos DEEE pour la réutilisation.

Ce cycle peut être répété plusieurs fois pour différents destinataires jusqu'à ce que la totalité du volume soit attribuée aux opérateurs concernés.

Attention : avec le terme réutilisation nous n'entendons pas les ressourceries (qui font partie du circuit Recupel) mais toute autre organisation qui s'occupe de la réutilisation des appareils mis au rebut. Par ex. la vente d'occasion sur le marché belge ou destinée à l'exportation, le don à des écoles ou à des organisations caritatives, le démantèlement pour la récupération de pièces, etc. **Le centre de réutilisation peut donc également être l'entreprise elle-même et/ou la société mère ou le siège social.**

WEEE Report

Étape 4 - Destiné à la réutilisation

Vous confirmez ici les destinataires de vos DEEE destinés à la réutilisation.

Choisissez dans la liste prédéfinie : les Recycleurs Agréés Recupel. Le destinataire des DEEE mis au rebut ne figure pas dans cette liste ? Choisissez alors "Autre opérateur" et remplissez vous-même les coordonnées demandées.

Ce cycle peut être répété plusieurs fois pour différents destinataires jusqu'à ce que la totalité du volume soit attribuée aux opérateurs concernés.

Attention : avec le terme réutilisation nous n'entendons pas les ressourceries (qui font partie du circuit Recupel) mais toute autre organisation qui s'occupe de la réutilisation des appareils mis au rebut. Cela peut se faire, par exemple, par la remise en état (refurbishing), la vente d'occasion sur le marché belge ou destiné à l'exportation, les dons à des écoles ou à des organisations caritatives, le démontage pour la récupération de pièces, etc. Le centre de réutilisation peut donc également être l'entreprise elle-même et/ou la société mère ou le siège social.

Ajouter une nouvelle destination

	Rapporté (Dom/Pro)	Destiné (Dom/Pro)	Solde (Dom/Pro)
1 - Équipements d'échange thermique	Kg 50 / 50	0 / 0	50 / 50

1 - Cliquez sur "Ajouter une destination"

2 - Sélectionnez un opérateur dans la liste prédéfinie : les Recycleurs Agréés - Recupel.

3 - Maintenant vous pouvez insérer le poids envoyé à cette destination dans la bonne catégorie de produit.

Recycleur agréé - Recupel

Sélectionnez votre recycleur

Veillez ajouter des catégories qui ont été livrées chez/enlevées par cette destination. Après avoir ajouté une catégorie, vous pouvez spécifier les quantités (en kilos); veuillez faire attention au type des DEEE (appareils domestiques ou professionnels).

	Domestique	Professionnel
1 - Équipements d'échange thermique	<input type="text" value="0"/> Kg	<input type="text" value="0"/> Kg

4 - Le destinataire des DEEE mis au rebut ne figure-t-il pas dans cette liste ? Sélectionnez ensuite "Autre opérateur" et remplissez vous-même toutes les coordonnées utiles. Maintenant vous pouvez insérer le poids envoyé à cette destination dans la bonne catégorie de produit

Ajouter une nouvelle destination

[Ajouter une destination](#)

Recycleur agréé - Recupel
Autre opérateur

	Rapporté (Dom/Pro)	Destiné (Dom/Pro)	Solde (Dom/Pro)
1 - Équipements d'échange thermique	Kg 50 / 50	0 / 0	50 / 50

Destination

Pays *

Numéro d'entreprise *

Nom d'entreprise *

Rue *

Rue 2

Numéro * Boîte

Code postal * Commune/Ville *

Ajoutez ici les fractions pour lesquelles vous déclarez le transport vers cette destination. Ajoutez ensuite les quantités (en kg) qui ont été transportées.

Domestique Professionnel

1 - Équipements d'échange thermique

0 Kg 0 Kg

Astuce : votre solde est toujours indiqué en bas de la page. Il est ainsi facile de voir si vous avez déjà attribué le poids à une destination.

[Ajouter une destination](#)

	Rapporté (Dom/Pro)	Destiné (Dom/Pro)	Solde (Dom/Pro)
1 - Équipements d'échange thermique	Kg 50 / 50	0 / 0	50 / 50

5 - Voulez-vous ajouter une autre destination ? Cliquez sur "ajouter une destination".

ÉTAPE 5:
Résultats
recyclage

Pour chaque catégorie déclarée qui a été transférée à un "autre opérateur" (ne figurant pas sur la liste des recycleurs agréés de Recupel), les résultats du recyclage doivent être indiqués ici.

La somme de l'application utile, de l'incinération sans récupération d'énergie et de la mise en décharge doit être égale à 100%.

Il faut également confirmer que les exigences légales ont été respectées.

Recyclage : % converti en nouvelles matières premières

PRO	Catégorie	Recyclage	Application utile (y compris le recyclage)	Incinération sans valorisation énergétique	d'enfouissement
	WEEE5	55 %	75 %	10 %	15 %

Je confirme que les résultats de traitement requis par la loi ont été atteints et je tiens à disposition les pièces justificatives à cet effet.

Application utile (y compris le recyclage) : qui a été converti en nouvelles matières premières, incinéré avec récupération d'énergie ou utilisé à d'autres fins bénéfiques.

ÉTAPE 6:
Ajoutez des
pièces
jointes

Ici vous pouvez ajouter des pièces jointes à votre rapport DEEE si vous le souhaitez.

Vous pouvez optionnellement ajouter des pièces jointes.

+ Sélectionnez un fichier

⬇ Démarrer le téléchargement

Sauvegarder & Étape précédente

Sauvegarder

Sauvegarder & Étape suivante

ÉTAPE 7:
Soumettre
le rapport

À l'étape 7, vous obtiendrez une vue d'ensemble de votre rapport DEEE, et vous pourrez le soumettre, ou le stocker temporairement dans sa forme préliminaire en vue d'une édition ultérieure et d'une soumission en temps voulu.

		Domestique	Professionnel	Total
Recyclage	Kg	0	0	0
Réutilisation	Kg	0	0	0

Sauvegarder & Étape précédente

Sauvegarder temporairement

Soumettre